

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

A l'attention de

Monsieur Albert GOFFART

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/406729

N/Réf : AVL/KD/BXL-7.64/s.510

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Minimes / angle rue Notre-Dame de Grâce.

Implantation d'une vespasienne dans l'espace public.

(Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez)

En réponse à votre lettre du 17 octobre 2011, en référence, réceptionnée le 24 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 novembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, ***notre Assemblée a émis un avis défavorable sur la localisation projetée en raison de l'impact visuel du projet sur le Palais de Justice et dans l'espace public. Elle demande de placer la vespasienne contre la face extérieure du hall de l'ascenseur public, là où existe un léger retrait.***

En effet, la demande vise l'installation d'une vespasienne dans l'espace public, à l'angle de la rue des Minimes et de la rue Notre-Dame de Grâce, dans la zone de protection du Palais de Justice.

Le projet prévoit d'adosser la vespasienne contre le mur monumental de la rampe qui mène à la place Poelaert.

La CRMS demande de ne pas accoler cet édicule contre le socle qui assoit la monumentalité du Palais de Justice mais de le placer là où il entravera le moins la lisibilité de l'espace public et des perspectives urbaines. ***Elle suggère de l'installer contre la face extérieure du hall de l'ascenseur public, là où existe un léger retrait.*** Cette implantation permettrait de conserver la lisibilité complète du mur monumental de la rampe qui est de très belle facture. A ce sujet, le déplacement des bulles à verre à un endroit plus discret contribuerait également à la mise en valeur du mur et à l'embellissement du quartier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).

M.-L. ROGGEMANS

Présidente